

UPS  
Daniella Lützel Schwab / Berta Müller  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 6 janvier 2022

***Consultation sur la modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus (Ordonnance COVID-19 assurance-chômage)***

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier électronique de ce jour et vous remercions de nous consulter à propos de l'objet cité.

Les modifications proposées consistent notamment à prolonger jusqu'au 31 mars prochain la procédure simplifiée en matière de décompte RHT ainsi que la suppression du délai d'attente d'un jour. A l'heure actuelle, le recours aux RHT reste nécessaire à la survie de nombreuses entreprises. Le maintien de simplifications administratives déjà existantes qui soulagent l'économie et permettent un traitement plus rapide des demandes est pleinement justifié.

L'autre volet mis en consultation propose d'étendre les indemnités RHT à certaines catégories de travailleurs dans les secteurs où le certificat 2G+ est obligatoire. Pour soutenir ces entreprises et contribuer au maintien de certaines catégories d'emploi, les indemnités s'étendraient aux salariés au bénéfice d'un CDD, aux apprentis ainsi qu'aux travailleurs sur appel en CDI, avec une entrée en vigueur rétroactive au 20 décembre 2021. Cette mesure, qui soutient la poursuite de la formation professionnelle des apprentis et assure l'indemnisation de travailleurs qui n'étaient plus couverts par des indemnités RHT, et ce uniquement dans les secteurs où l'impact de l'obligation du certificat 2G+ pourrait entraîner des difficultés supplémentaires, paraît une mesure ciblée, d'autant plus qu'elle est limitée au 31 mars 2022, sachant qu'elle n'aurait plus d'objet si l'obligation du certificat 2G+ devait tomber dès le 24 janvier prochain.

**Pour ces raisons, la CVCI soutient la modification de l'ordonnance.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**



Philippe Miauton  
Directeur adjoint



Barbara Venditti  
Juriste